Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20231117-ECIV_AR20231102-AR

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES
Réf. :

BRON
Tradition & Innovation

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : ECIV_AR20231102

Objet : Arrêté portant délégation de fonction d'officier d'état-civil à un Conseiller Municipal

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales,

VU l'absence du Maire et des Adjoints pour la célébration des mariages,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Jacqueline PALLUY, Conseillère Municipale de la Ville de Bron, est déléguée pour exercer les fonctions d'officier d'état-civil pour la célébration des mariages ayant lieu :

Le vendredi 17 novembre 2023
- à 11H00 : Mohamed, Sohaib MAKRIA et Chaima OUADERNI

Le lundi 20 novembre 2023
- à 11H00 : Laurent Denis BRUNET et Sabrina RAHAL

Le mercredi 22 novembre 2023
- à 11H00 : Christophe André FOMOA et Alia, Kheira BENLAHRECH.

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 17/11/2023
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20231117-ECIV_AR20231102-AR